Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260429-DEL2026_3_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 Avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Procurations : 2
Votants : 26

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de Mme Anne LAVILLONNIERE (absente excusée) et de ceux qui ont donné procuration.

PROCURATIONS : Mme Gabrielle COSQUERIC à Mme Catherine HECK et M. Fabien GARREC à M. Michel GUEGUEN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Laure LEFEBVRE.

OBJET : 2026-3-16 : RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-PRIMEL - MISSIONS D'ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION ET DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Préalablement à la phase de travaux de restauration de l'église Saint-Primel, il convient d'établir le cahier des charges de la consultation des entreprises.

L'élaboration du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), du descriptif des travaux et de l'avant métré quantitatif relèvent d'une mission d'économie de la construction.

Le Bureau d'économie de la construction SICARD a formulé une proposition de ce type sur le porche et sur l'église pour un montant total de 16 680 € TTC.

Par ailleurs, la nature des travaux de restauration nécessite de désigner un maître d'œuvre.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend l'élaboration de la déclaration préalable et la direction de l'exécution des travaux.

L'atelier du Pichéry, Architectes a formulé une proposition de ce type pour un montant de 36 000 € TTC.

Il vous est proposé :

D'AUTORISER M le Maire à signer la proposition d'honoraires présentée par le bureau d'économie de la construction SICARD pour un montant de 16 680 € TTC,

D'AUTORISER M. le Maire à signer la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre présentée par l'Atelier du Pichéry Architectes, pour un montant de 36 000 € TTC.

POUR : 26	CONTRE : 0	ABSTENTION :

SAINT-EVARZEC, le 5 Mai 2026

Le MAIRE,
René ROCUET